

Réunion du Comité Directeur du jeudi 24 janvier 2019
Consultation à distance

Procès-verbal

25 membres sur 28 ont participé au vote :

Mmes BARERE Françoise, EITO Françoise, ESQUERRA Catherine, GOURDON Sylvette, HACH Corinne, LAGOUEYTE Florence, LODETTI Hélène, MOUZET Nicole et ROUANE Ghyslaine
MM BOUQUET Daniel, BRACONNIER Sylvain, BUGEAUD Jean-Luc, CAMBLATS Éric, CHARRIER Jocelyn, DEDIEU Francis, DUFAU Pierre, DUQUERROY Claude, FERCHAUD Éric, HENRI Patrick, POUSTIS Joël, PREDIGNAC Michel, SALMON Alain, SEGUIN David, VOIEMENT Alain et WATRIN François

1. COMMISSION TECHNIQUE : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Les membres du comité directeur ont été consultés à distance quant à l'article 1 du statut régional de l'entraîneur pour la saison 2018 – 2019.

Article 1 : Champ d'application

« Le présent statut s'adresse aux associations sportives engagées dans les plus hauts niveaux de compétitions régionales jeunes et seniors, relevant de la ligue de basketball de Nouvelle-Aquitaine. Les équipes ne sont concernées que pour la division dans laquelle elles sont engagées en début de saison.

Tout mouvement en cours de saison (accession) n'imposera pas à l'équipe concernée de se mettre en règle avec le présent statut. »

[...]

Afin de respecter l'équité sportive dans nos championnats U15F ; U15M ; U18F et U17M de niveau 2 (affichage sur FBI « phase 3 »), il serait opportun de ne pas appliquer ce statut.

Ces compétitions sont composées d'équipes inscrites dans le championnat Nouvelle-Aquitaine dès septembre (concernées par ce statut) et des équipes arrivant des championnats départementaux à compter de janvier (non concernées par ce statut).

Il a donc été demandé aux élus de se prononcer sur ce sujet :

Pour cette saison **uniquement**, le statut ne doit pas être appliqué à ces championnats U15F ; U15M ; U18F et U17M de niveau 2 afin de préserver l'équité sportive de chaque équipe engagée.

POUR :	22
CONTRE :	2
ABSTENTION :	1



Validation à la majorité du Comité Directeur Régional

Ce statut restera applicable aux championnats U15F ; U15M ; U18F et U17M de niveau 1 (Elite – affichage sur FBI « phase 2 ») et aux U13 F et U13 M (Article 1 - Champ d'application : « *Exception faite pour les U13 du secteur aquitain, qui n'ayant pas d'inscription directe, devront être en règle avec le statut de ligue pour les équipes accédant au championnat de la Nouvelle-Aquitaine en 2ème phase* ».)

2. COMMISSION COMPETITION : CHAMPIONNAT RM1

Par décision du 5 janvier dernier, les élus ont voté le maintien du championnat RM1 à 3 poules pour la saison prochaine au lieu d'un passage à deux poules (refonte de la NM3 envisagée).

Par cette décision, il faut modifier les règlements de descentes et de montées des différentes divisions dans le championnat masculin.

Les élus du comité directeur ont été consultés à distance. Les modifications proposées sont les suivantes :

1. Championnats masculins

RM1 – Article 6 - Descentes dans la division inférieure la saison suivante :
Secteurs NORD et EST : Les groupements sportifs classés de ~~7^{ème} à 12^{ème}~~ **11^{ème} et 12^{ème}** de chaque secteur descendent en Régionale Masculine 2 de son secteur, la saison suivante.

RM2 – Article 6 - Montées en division supérieure :
Secteurs NORD et EST : Les groupements sportifs classés **1^{er} et 2^{ème}** de chaque poule accèdent en Pré-Nationale la saison suivante (~~Regroupement des secteurs NORD et EST~~).

RM2 – Article 6 - Descentes dans la division inférieure la saison suivante :
Secteurs NORD et EST : Les groupements sportifs classés de ~~7^{ème} à 12^{ème}~~ **11^{ème} et 12^{ème}** de chaque secteur descendent en Régionale Masculine 3 de son secteur, la saison suivante.

RM3 – Article 6 - Montées en division supérieure :
Secteurs NORD et EST : Les groupements sportifs classés **1^{er} et 2^{ème}** de chaque poule accèdent en Régionale Masculine 2 la saison suivante

2. Championnats féminins

Le passage à trois niveaux dès la saison prochaine est primordial pour respecter l'équité sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Une petite adaptation est nécessaire dans les montées de départements des secteurs Nord et Est.

RF3 : Article 6 - Montées des équipes départementales : ~~le 1^{er} de chaque département + les 3 premiers du Tournoi des seconds – Création du niveau RF3~~ remplacé par : **-2 par département**

3. Championnats jeunes

Nous avons dû adapter nos championnats phase 2 et par conséquent les phases finales aussi :



U15F/U15M - Article 5 – Phases finales :

- ¼ de finale à supprimer. ~~Régionale (niv 2) : Tournoi à 3 entre les 2nd de chaque poule~~
- ½ finales : régionales (niveau 2) (~~terrain neutre~~) : Match aller-retour entre le 1^{er} de chaque poule ~~et le vainqueur des 1/4 F~~

U13F : - Article 5 –Finale terrain neutre : **le titre sera attribué entre le 1^{er} de chaque poule par un tournoi à trois.**

Il a donc été demandé aux élus de se prononcer quant aux modifications de règlements sportifs particuliers pour la saison 2018-2019 ci-dessus :

POUR :	23
CONTRE :	1
ABSTENTION :	1

Validation à la majorité du Comité Directeur Régional

David SEGUIN
Secrétaire Général



Pierre DUFAU
Président de la Ligue

